

## Qui est le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB) ?

C'est en 1980, que le **Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)** a été créé par sept communes riveraines et le Conseil Général des Alpes de Haute Provence. Aujourd'hui son périmètre de compétence atteint la quasi-totalité du bassin versant de la Bléone.

Les 21 collectivités adhérentes sont le **Conseil Général des Alpes de Haute Provence et les communes d'Aiglun, d'Auzet, de Barras, de Beaujeu, de Champtercier, de Digne les Bains, des Hautes Duyes, de la Javie, de la Robine sur Galabre, du Brusquet, du Chaffaut St Jurson, du Vernet, de l'Escalé, de Malijai, de Mallemoisson, de Marcoux, de Mirabeau, de Prads Haute Bléone, de Thoard et de Verdaches.**

Le SMAB réalise, à la demande des communes, des travaux de confortement de berges, d'entretien et de réfection de digues...

Il a ainsi réalisé, en 2010, un programme de travaux important avec notamment le désengrèvement de la partie couverte du Mardaric dans Digne les Bains et la réfection de digues sur les communes de Barras, Thoard et Mallemoisson.



En parallèle de ses fonctions de maître d'ouvrage délégué pour les communes, le SMAB est la **structure porteuse du 1er Contrat de Rivière sur la Bléone et ses affluents**. A ce titre, il a en charge la rédaction des documents, l'information des acteurs, l'animation de la concertation, la communication sur la démarche... Engagé en septembre 2009, ce projet ambitieux pour la Bléone et son bassin, est donc né de la volonté et de l'engagement des élus locaux adhérents au SMAB.

Le SMAB est administré par le Comité Syndical (composé de 2 représentants par commune adhérente et de 4 représentants pour le Conseil Général) dont font partie les membres du Bureau :

- Président : M. Alexandre VARCIN
- 1er vice-Président : M. Jean Pierre TOULOUSE,
- 2ème vice-Président : M. Gérard ESMIOL
- 3ème vice-Président : M. René MASSETTE
- Mme Christel LEROY, M. Serge CAREL et Jean Claude COLLAVINI

Le SMAB possède des locaux situés à Malijai. Ses services administratifs et techniques sont composés de 3 salariés permanents.

## Zoom sur une étude complémentaire au Contrat de Rivière...

« Définition d'un programme d'aménagement pour le rétablissement des transits sédimentaires et piscicoles de la Bléone et de ses affluents »

Les sédiments de la Bléone (graviers, galets...) ont fait l'objet entre les années 1950 et 2000, d'une exploitation industrielle importante (notamment en aval de Digne les Bains). Cette activité a conduit à des abaissements du niveau du lit de la Bléone qui eux-mêmes ont conduit à une fragilisation des fondations de plusieurs ouvrages d'art traversant la Bléone (effondrement partiel du Grand Pont de Digne dans les années 1970).

Pour contre carrer ces effets, des seuils ont été construits en aval des infrastructures. Aujourd'hui ces ouvrages transversaux posent trois types de problèmes :

- Les sédiments s'accumulent en amont augmentant ainsi les risques de débordement en cas de crue
- Le lit s'incise en aval (on parle d'érosion progressive) conduisant à l'affouillement des berges et des digues
- La circulation piscicole est interrompue ; on parle d'infranchissabilité piscicole ou d'altération des continuités écologiques.



Seuil situé en aval du Pont des Chemins de Fer de Provence à Digne les Bains

Compte tenu de la réglementation interdisant le prélèvement de matériaux dans les rivières, des obligations européennes relatives au rétablissement des continuités biologiques (continuités sédimentaires et écologiques), des différentes études menées sur la Bléone et des travaux en cours sur la Durance, il s'avère qu'un réaménagement de l'ensemble des ouvrages transversaux entre Digne et la Durance est nécessaire pour assurer un meilleur transit des sédiments de la Bléone jusqu'à la Durance et ainsi concilier risques d'inondation, risques d'érosion, équilibre du cours d'eau et libre circulation piscicole.

Le SMAB engagera, dans les prochaines semaines, une étude visant à définir les travaux à entreprendre et analyser leurs incidences.

... Affaire à suivre !

Cette étude est financée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'Europe /PO FEDER PACA.



Le SMAB et le Contrat de Rivière « Bléone et affluents » disposent aujourd'hui d'un site Internet spécialement dédié ....

[www.smableone.fr](http://www.smableone.fr)

Retrouvez plus de détails sur le SMAB, le Contrat de Rivière, les actualités, une galerie photos, ...



BULLETIN  
DE LIAISON  
2011  
N°1

NOUVEAU  
[www.smableone.fr](http://www.smableone.fr)

Plus de détails sur le SMAB, le Contrat de Rivière, les actualités, une galerie photos....



Papier issu de forêts gérées durablement

Directeur de publication : Mr Varcin - Rédaction : Caroline Savoyat - Conception : contact@webea-studio.fr

Crédit photos : www.photographeAerien.com et SMAB - Impression : Arc en ciel à Digne les Bains

Contacts : SMAB <smableone@orange.fr> - Contrat de rivière <contrat.bleone@orange.fr>

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone - Avenue Arthur Roux - 04 350 MALIJAI

Tél./fax : 04.92.34.59.15 - Bulletin de liaison SMAB - N°1 - 2011

# UN CONTRAT DE RIVIÈRE POUR LA BLÉONE ET SES AFFLUENTS



## Bassin versant ?

Le bassin versant est la surface de territoire où tombent toutes les précipitations qui ruissellent sur, et à travers le sol, jusqu'à un cours d'eau ou une nappe.

## Carte d'identité du bassin versant de la Bléone

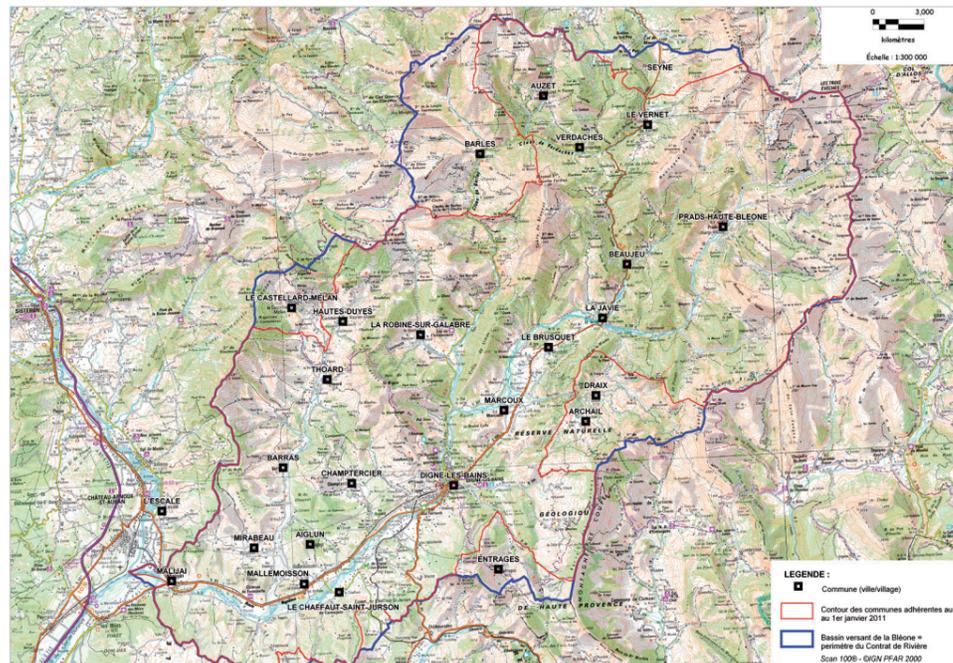
- Département des Alpes de Haute Provence
- 26 communes : Aiglun, Archail, Auzet, Barles, Barras, Beaujeu, Champtercier, Digne les Bains, Draix, Entrages, La Javie, La Robine sur Galabre, Le Brusquet, Le Castellard Melan, Le Chaffaut, le Vernet, Les Hautes Duyes, L'Escale, Malijai, Mallemoisson, Marcoux, Mirabeau, Prads, Seyne, Thoard et Verdaches
- Bassin versant de 905 km<sup>2</sup>
- Environ 30 000 habitants
- Principal cours d'eau : La Bléone prenant sa source au pied des Trois Evêchés et rejoignant la Durance en aval du barrage de l'Escale après un parcours de 67 kilomètres et un dénivelé de 2414 mètres
- Principaux affluents : Le Bès, les Duyes, le Galabre, les Eaux Chaudes
- Plus de 20 adoux ou « perles de la vallée » (petit affluent situé en lit majeur, alimenté par des résurgences de la nappe phréatique ou des sources en pied de versant – milieu naturel très riche)

## Qu'est-ce qu'un Contrat de Rivière ?

C'est un engagement technique et financier entre des maîtres d'ouvrages (SMAB, communes, Communautés de Communes, associations...) et des partenaires financiers (Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, Europe) sur un programme d'actions locales concertées et cohérentes à l'échelle d'un bassin versant. Le principe fondamental de la démarche est la mise en œuvre d'une **gestion globale** ; c'est-à-dire de travailler de manière concertée à la gestion d'une rivière depuis sa source jusqu'à sa confluence en intégrant ses affluents, les affluents de ses affluents et les nappes d'eau souterraines et en considérant l'ensemble des usages, des activités et des milieux naturels coexistants sur un même bassin versant. C'est enfin un outil contractuel non réglementaire, basé sur le **volontarisme** des acteurs locaux.

## Où en est-on du Contrat de Rivière Bléone et affluents ?

Après avoir défini des enjeux prioritaires, l'ensemble des acteurs participants à la démarche se sont mis d'accord sur des **objectifs à atteindre**. Cette phase de candidature s'est achevée le 21 janvier 2011 avec l'avis favorable du Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée. Ces objectifs doivent maintenant être déclinés en **actions concrètes**. Cette phase de réflexion, nécessitant la mobilisation de tous, débutera prochainement ; le but étant de finaliser le programme d'actions avant la fin de l'année 2012. Afin de préciser les actions à entreprendre, un certain nombre d'**études complémentaires** (ou préalables) seront menées entre 2011 et 2012.



## CONNAITRE...

## LA DÉMARCHE

## LES OBJECTIFS FIXÉS ET LES ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES À MENER...

### VOLET A

Lutter contre les pollutions et restaurer la qualité des eaux superficielles et souterraines

#### OBJECTIFS

- A1 - Poursuivre des efforts accomplis en matière de traitement des **rejets domestiques**
- A2 - Lutter contre les **pollutions non domestiques** (agricole, toxiques...)
- A3 - Améliorer les **connaissances**
- A4 - Améliorer le suivi de la qualité des eaux

#### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Bilan de l'assainissement sur le bassin versant de la Bléone et perspectives d'amélioration  
*Etude portée par le SMAB (stagiaires)*

Caractérisation des pratiques agricoles et impacts sur la qualité de l'eau  
*Etude portée par la Chambre d'Agriculture 04*

Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles avant le démarrage du Contrat  
*Etude portée par le Conseil Général 04*

### VOLET B1

Gérer et restaurer les milieux aquatiques pour atteindre le bon état écologique

#### OBJECTIFS

- B1 - 1. **Maintenir et protéger** la qualité des milieux
- B1 - 2. **Améliorer** la fonctionnalité biologique des milieux dégradés
- B1 - 3. Améliorer les **connaissances**

#### ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

Etude de la qualité écologique des milieux alluviaux de la vallée de la Bléone (patrimoine naturel : état de lieux et recommandation de gestion)  
*Etude portée par le SMAB - Réalisée par le CEEP*

Définition d'un programme d'aménagement pour le rétablissement des transits sédimentaires et piscicoles de la Bléone et de ses affluents  
*Etude portée par le SMAB - Financement Agence de l'Eau - Europe FEDER PACA*  
*Voir le Zoom au dos*

### VOLET B2

Prévenir les inondations et protéger les biens et les personnes en considérant les fonctionnalités biologiques des cours d'eau

#### OBJECTIFS

- B2 - 1. Assurer un **meilleur équilibre** des cours d'eau
- B2 - 2. Assurer une **protection** contre les inondations et le risque érosif
- B2 - 3. Développer la **prévention et la gestion de crise**

### VOLET B3

Optimiser la gestion quantitative de la ressource et sécuriser l'alimentation en eau potable

#### OBJECTIFS

- B3 - 1. Organiser une **gestion harmonieuse de la ressource en eau**
- B3 - 2. Pérenniser et sécuriser **l'alimentation en eau potable** des collectivités
- B3 - 3. Améliorer les **connaissances**

#### Études complémentaires

Bilan de l'adduction en eau potable sur le bassin versant de la Bléone et perspectives d'amélioration  
*Etude portée par le SMAB (stagiaires)*

Construire un nouveau partage de l'eau d'irrigation agricole sur la Bléone  
*Etude portée par la Chambre d'Agriculture 04*

### VOLET C1

Mettre en valeur les milieux et les paysages et développer des outils de sensibilisation du grand public

#### OBJECTIFS

- C1 - 1. **Valoriser** le patrimoine naturel et paysager du bassin
- C1 - 2. Développer **la communication et la sensibilisation**
- C1 - 3. Créer et animer **l'Observatoire de la Bléone**

### VOLET C2

Coordonner, animer et suivre le Contrat de Rivière

#### OBJECTIFS

- C2 - 1. **Pérenniser** la gestion globale de l'eau
- C2 - 2. Développer la **transversalité** du Contrat de Rivière
- C2 - 3. **Suivre et évaluer** les actions entreprises

